

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JANVIER 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjointe - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Serge BALAO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6) - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le MAIRE

M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ACHAT DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION : GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville de Dax procède, pour le bon fonctionnement de ses missions, à des achats de services de télécommunications et prestations associées (communication en téléphonie fixe et mobile, internet mobile, numéro vert, liaisons data informatiques ADSL et SDSL et fibre optique noire pour l'interconnexion de sites).

Afin notamment de pouvoir réaliser des économies d'échelle, il est proposé de mutualiser les besoins de la Ville de Dax, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, du CIAS et de la commune de Téthieu dans le cadre d'une procédure commune de passation de marchés publics.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La convention constitutive du groupement de commandes définit les principales modalités de fonctionnement suivantes :

- le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

- la consultation, lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, est divisée en 4 lots comme suit :
- lot 1 : services de téléphonie fixe/mobile, internet mobile et numéros verts
- lot 2 : services d'accès à Internet pour sites isolés (connexions de type ADSL et FTTH)
- lot 3 : services d'accès internet et d'interconnexion de sites avec garanties de service et de disponibilité (connexions de type SDSL et FTTO)
- lot 4 : services de mise à disposition de fibre optique noire pour l'interconnexion de sites

- le Grand Dax est chargé de la mise en concurrence selon les règles établies pour les marchés des collectivités territoriales,

- le Grand Dax sera chargé de signer les marchés et de les notifier au nom des deux membres du groupement. Chaque membre du groupement demeure responsable de sa bonne exécution pour la part le concernant. A ce titre, chaque membre est chargé d'émettre les bons de commande correspondant à ses besoins tels qu'ils auront été définis avant le lancement de la consultation,

- les frais inhérents à la passation du marché sont pris en charge par le Grand Dax,

- le groupement de commandes est réputé constitué une fois la convention signée des parties et prend fin au terme du dernier marché,

- la commission d'appel d'offres du groupement est celle du Grand Dax.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la création d'un groupement de commandes relatif à l'achat de services de télécommunication,

ADHERE au groupement de commandes relatif à l'achat de services de télécommunication,

APPROUVE le projet de convention annexé à la délibération,

AUTORISE Monsieur Stéphane MAUCLAIR, 1er Adjoint au Maire, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et tout document s'y rapportant,

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés dont la Ville de Dax est partie prenante, à régler les sommes dues au titre des marchés et à les inscrire préalablement au budget.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170126-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 30 Janvier 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».